

Etablissement de Belfort

206 LM 08/1  
(1939-1941)

Agents tués ou blessés par faits de guerre.

Citation guerre 39/40

MATÉRIEL ET TRACTION

EST - MOD. 402 P

CA 24 83

Faits de Guerre.

agents blessés

agents devant faire l'objet d'une citation

1

S.N.C.F.

MT/E (E + AL)

Personnel

N° 7081 P 39 Dy



PARIS, le 21 Novembre 1939

Monsieur,

Je vous prie de prendre note que lorsqu'un chef d'établissement aura connaissance du décès d'un de ses agents tué à l'ennemi au cours des hostilités, il devra transmettre par premier train au Bureau du Personnel à Arcis-sur-Aube un état, en triple exemplaire, du modèle ci-dessous.

Il y a lieu d'appeler spécialement l'attention des chefs locaux sur le soin qu'il convient d'apporter au résumé des circonstances du décès, lequel devra être sommaire, mais précis, ainsi qu'aux renseignements à faire figurer dans la colonne 6 et susceptibles de servir, le cas échéant à la rédaction d'une lettre de condoléances à la famille.

P. le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

MONET

AVIS de mort à l'ennemi au cours des hostilités d'un agent  
de la Région de l'EST

*Etat remplacé par  
fiche jointe à l'état  
2671 / 39 du  
13 - XII - 39*

Nom et prénom de l'agent	Emploi et résidence	Grade et régiment à l'armée	Date de décès et âge de l'agent	Résumé sommaire des circonstances dans lesquelles l'agent a trouvé la mort	Particularités pouvant avoir une influence sur la rédaction d'une lettre de condoléances ou s'opposer à son envoi	Situation de famille de l'agent et adresse domiciliaire de sa veuve s'il était marié, de ses parents, s'il était célibataire
1	2	3	4	5	6	7
<del> </del>						

A.....le .....

N° PD

Transmis à Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation (Division Administrative).

PARIS, le .....

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

*all  
D  
Couches 112*

Ag 017

Monsieur le Chef d'Arrondissement à Vesoul.

Pour les suites .  
Une copie de cet avis me sera adressée .

Le Chef de la Division de la Traction  
signé:OBLET

24.11.39

Dép<sup>t</sup> et de Belfort

Pour fournir les renseignements utiles , le cas échéant:  
3 exemplaires au B.P.  
1 copie au Chef de la Division  
1 copie à mon Bureau.

P/le Chef d'Arrondissement

25.11.39

H. Luc  
CP 26/11/39

DÉPÔT DE BELFORT  
PARTON N°  
A24  
E3

Paris le 13 Décembre 1939

A2144

Service Central Personnel.

Réf. P 2671/39

MM. les Directeurs de l'Exploitation des Régions  
MM. les Directeurs des services Centraux  
MM. les Secrétaires Généraux des Compagnies.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, le cas échéant, il y aura lieu de me signaler d'urgence les agents (agents en activité de service ou retraités rappelés) ainsi que les auxiliaires qui, s'étant distingués d'une manière exceptionnelle ou ayant été tués ou grièvement blessés dans les circonstances résultant de l'état de guerre, vous paraîtraient devoir faire l'objet d'une citation à l'Ordre de la Nation.

- Il conviendra de m'indiquer dans chaque cas :
- le nom et les prénoms de l'intéressé;
  - son grade et son établissement d'attache;
  - son adresse personnelle ;
  - le libellé de la citation proposée.

P/Le Directeur du service Central P.  
Le Chef de la Division de la  
1<sup>re</sup> Administration du Personnel  
signé: LEFORT

Copie à M. WISDOFF

Matériel et Traction

Bureau du Personnel

N° 386 PT 39/T

29 Décembre 1939

Monsieur.

Suite à ma transmission N° 284 P. 39 -975 /6e du 11.12.39 -  
Il y a eu lieu de l'adresser d'urgence, par la voie hiérarchique, le cas échéant, un état comportant les renseignements ci-dessus demandés. Cet état sera établi en 3 exemplaires et les visas de transmission seront portés sur l'un de ces exemplaires autre que l'original.

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction.  
signature.

Monsieur le Chef d'Arrondissement à Vesoul.

Pour les suites.  
Vous joindrez un 4<sup>e</sup> exemplaire pour le classement à mon Bureau.

P/Le Chef de la Division de la Traction.  
signature.

29.12.39

Dépôt de Belfort  
Propositions en 5 exemplaires.  
P/Le Chef d'Arrondissement

30.12.39

MB  
49 31/12/39

2<sup>e</sup> copies

Dépôt de Belfort.

- État à m'adresser en 5 exemplaires au fur et à mesure que le fait est porté à votre connaissance.

3.1.20.

P. Le Chef d'arrondissement



MATERIEL & TRACTION  
Bureau du Personnel

Monsieur,

N° 373 PT 39/T

30 Décembre 1939

Les agents tués à l'ennemi faisant déjà l'objet de l'Avis prescrit par ma lettre N° 7081 P 39 Dy du 21 Novembre dernier, il suffira de m'adresser, en 3 exemplaires, un état du modèle ci-dessous dès que le fait à signaler sera porté à votre connaissance.

Cet état sera transmis par la voie hiérarchique et seul l'un des exemplaires autre que l'original comportera les visas de transmission.

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

*Chlechey*

*état remplacé par fiche jointe à lettre 26/1 / 39 du 13. XII. 39*

(Timbre de l'Etablissement)

Etat des agents mobilisés aux Armées ayant été :

- 1° - blessés à l'ennemi ou portés disparus
- 2° - décorés et cités

Nom et Prénoms	Emploi et Résidence	Grade et formation à l'Armée	Renseignements sur la blessure (Nature et Circonstances) ou la disparition (si possible)	Renseignements sur la décoration ou la Citation (Indiquer la nature et le texte)

A ..... le .....

TRANSMIS à Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation (Division Administrative)

..... le .....

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

RL Société Nationale  
des  
Chemins de fer Français

DÉPÔT DE BELFORT  
CARTON N° 124  
E3  
DOSSIERS

PARIS, le 24 Novembre 1939

Service Central  
du Personnel

XVII

Réf. P. 2534/39

M.M. les Directeurs de l'Exploitation des Régions  
M.M. les Directeurs des Services Centraux  
M.M. les Secrétaires Généraux des Compagnies,

Pour permettre à la Revue "Notre Métier" de porter à la connaissance du personnel les faits marquants concernant nos agents mobilisés aux Armées, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir, le 20 de chaque mois, en double exemplaire, un état donnant les noms, grades et résidences d'emplois :

- a) des agents qui vous auront été signalés comme ayant été tués ou blessés à l'ennemi ou portés disparus;
- b) des agents qui auront été décorés de la Légion d'Honneur, de la Médaille Militaire ou de la Croix de Guerre ou qui auront fait l'objet d'une citation.

Le Directeur du Service Central P.,  
Signé : BARTH

M.M. WISDORFF, RIDET,  
Dr. BIDERMAN

Copie à Monsieur WISDORFF

Paris, le 30 Novembre 1939

Le Chef des Services Administratifs  
Signé : JOUFFROY

Service Central  
du Personnel

PARIS, le 7 Décembre 1939

P. 2.625/39

M.M. les Directeurs de l'Exploitation des Régions  
M.M. les Directeurs des Services Centraux  
M.M. les Secrétaires Généraux des Compagnies,

Par note N° P. 2534/39 du 24 Novembre dernier, je vous ai demandé de me faire parvenir le 20 de chaque mois, en double exemplaire, un état donnant les noms, grades et résidences d'emplois des agents qui auront été signalés comme ayant été tués à l'ennemi ou portés disparus et de ceux qui auront été décorés ou cités.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'adresser ces renseignements dans la même forme, au fur et à mesure qu'il seront portés à votre connaissance.

Le Directeur du Service Central P.,  
Signé : BARTH

.....

S.N.C.F.

MT/E

Bureau du Personnel

N° 24 PI 39/T

Arcis-sur-Aube, le 7 Mars 1940

STATION BELFORT  
A 28  
A 24  
# E3

A2892

Monsieur,

Par lettre N° P 2525 -1/39 du 21 Décembre 1939 faisant l'objet de ma transmission N° 3 PT/40 T du 6 Janvier 1940, M. le Directeur du Service Central du Personnel a prescrit l'établissement de fiches d'un modèle spécial pour signaler les agents mobilisés, tués à l'ennemi ou portés disparus et ceux qui ont été décorés ou cités.

Je vous prie de prendre note que sur la demande du Service Central du Personnel, il convient également d'établir, dans les conditions indiquées par ma transmission N° 3 PT 40/T précitée, pour les agents mobilisés venant à décéder par suite de maladie, une fiche semblable à celle prescrite pour signaler les agents tués ou portés disparus à l'ennemi.

F. Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

*[Signature]*

S.N.C.F.

MT/E

Bureau du Personnel

N° 24 PI 39/T

Arcis-sur-Aube, le 7 Mars 1940

Monsieur,

Par lettre N° P 2525 - 1/39 du 21 Décembre 1939, faisant l'objet de ma transmission N° 3 PT/40 T du 6 Janvier 1940, M. le Directeur du Service Central du Personnel a prescrit l'établissement de fiches d'un modèle spécial pour signaler les agents mobilisés, tués à l'ennemi ou portés disparus et ceux qui ont été décorés ou cités.

Je vous prie de prendre note que sur la demande du Service Central du Personnel, il convient également d'établir, dans les conditions indiquées par ma transmission N° 3 PT 40/T précitée, pour les agents mobilisés venant à décéder par suite de maladie, une fiche semblable à celle prescrite pour signaler les agents tués ou portés disparus à l'ennemi.

F. Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

*[Signature]*



- 8 MARS 1940

*MS*  
*629/8/40*  
*[Signature]*  
*[Signature]*

BELFORT  
 NO. *A24*  
 245282  
*E3*

Paris, le 26 Février 1940

*A 21 A4*

Monsieur le Chef D'arrondissement

à VESOUL

N° 245282  
245292

La lettre n° P. 2625-1/39 du 21 Décembre 1939 du Service Central P a créé deux modèles de fiches destinées à signaler:

- les agents décorés ou ayant fait l'objet d'une citation;
- les agents tués à l'ennemi ou portés disparus.

En ce qui concerne la 2<sup>e</sup> de ces fiches, la Direction Régionale vient de demander que l'envoi en soit fait dès que le dépôt a connaissance du décès ou de la disparition de l'agent, sans attendre la réception de l'avis officiel par la famille. Il suffira alors de répondre négativement à la question: La famille a-t-elle été avisée officiellement ?

Prière de donner les instructions utiles à vos dépôts.

Le Chef de la Division de la Traction

*Jurand*

*Dépôt de: Belfort-*

*Agir en conformité.*

*Le Chef d'arrondissement.*

*c/ll*  
*27.2.40*  
*ll*

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER

**DÉPÔT DE BELFORT**  
CARTON N° AM  
DOSSIER E3

**PROT DE BLESSURE** (en ou hors Service)

RÉGION ET

**ETAT-CIVIL DU BLESSÉ**

SERVICE

Nom et prénoms **MARCHAND, Pierre, Joseph**

Division de la  
**Traction**

Grade **Mécanicien de route Cné**

SERVICE CENTRAL ou REGIONAL

Residence d'emploi **Dépôt de NOISY-le-SEC**

**1er Arrondissement**

Adresse **51 Avenue de ROSNY à NOISY-le-SEC**

SERVICE LOCAL (4)

Date de naissance **18.3.1901**

**Dépôt de  
NOISY-le-SEC**

Date d'entrée au Chemin de fer **23.10.1926**

Situation de famille **marié 2 enfants 9 et 7 ans**

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ACCIDENT**

Lieu exact **Gare de MONTEREAU**

L'accident s'est produit le **14 Juin 1940** à **19** heures **30** min

à été porté à la connaissance du dirigeant le **10 Juillet 40** à **6** heures **00** min

Nature et gravité de la blessure **Hématome volumineux de la région pré-rotulienne gauche.**

Noms, prénoms, emplois, adresses des témoins  
**MASSICARD, Victor, Prosper, mécanicien de route Cné, 6 Villa Thorel à BONDY**  
**COUDURIER, Adrien, Elève-mécanicien Cné 2 Rue Denis Papin à NOISY-le-SEC**

Les témoins ont-ils vu l'accident se produire ? **oui**  
Dans la négative, indiquer les jour, heure et circonstance dans lesquelles l'accident a été porté à leur connaissance

Le blessé a-t-il continué son travail ? **oui**

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Si le blessé a cessé son travail, date et heure de la cessation **10.7.1940 à 6h.00**

Nature et importance de l'incapacité prévue **Temporaire de 10 jours sauf complications**

Déclaration faite à la Mairie de **NOISY-le-SEC** le **13 Juillet 40**

par **le Chef de Dépôt Ppal à NOISY** (avec ou sans) **sans** réserves

Le certificat a-t-il été déposé ? (date) **13.7.1940**

Si l'accident comportait l'obligation d'un tel avis, indiquer la date de l'avis donné  
à ~~l'Autorité Judiciaire~~ **Gare locale 13.7.40**  
à l'Autorité Judiciaire **0**  
à l'Ingénieur des Mines **0**

**RECIT DE L'ACCIDENT**

**Au cours du bombardement de MONTEREAU alors qu'il se trouvait sur le quai de la gare a fait une chute en voulant se garer sous un wagon pendant l'explosion d'une bombe.**

**N'a pu être pansé sur place. S'est fait soigner à TOUCY-VILLE par le Docteur MAURRIEN et a continué ensuite son service jusqu'à sa rentrée au dépôt de NOISY-le-SEC.**

**Le médecin consulté n'a pas jugé possible d'affecter MARCHAND à un service doux.**

Communication N° 53.482 du 17.8.40

M. DAUCHY

Il suffira de faire figurer ces agents sur l'état demandé  
en communication de la lettre du 18.7.40 du Service Central P  
(mon transmis 145 P.T. 40 du 29.7.40).

P. le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
signé: SCHLECHT

-----  
Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à VESOUL

Pour les suites, le cas échéant, par état complémentaire.

PARIS, le 22 Août 1940

Le Chef de la Division  
de la Traction

*Notre le Chef de dépôt à Vesoul*

*Vesoul, le 23 Août 1940*

*P. Le Chef d'arrondissement,*

*Quoy*

*29/8/40*

NOTE annexe à rapport mod. P.X.39 relatif à l'accident  
survenu en service au mécanicien de route Cné MARCHAND, Pierre,  
Joseph, du Dépôt de NOISY-le-SEC.

Dossier

Le mécanicien de route MARCHAND a été blessé alors qu'il se trouvait en D.E. à MONTEREAU et les témoignages des agents du Dépôt qui se trouvaient dans cette Ville sont unanimes à démontrer qu'aux date et heure de l'accident il était difficile à l'agent blessé de rendre compte de sa blessure aux agents dirigeants locaux, préoccupés, comme l'était d'ailleurs notre agent, par les difficultés exceptionnelles de leur service.

Ce n'est qu'à sa rentrée, le 10 Juillet 1940, au Dépôt de NOISY-le-SEC, après s'être trouvé pendant plusieurs jours en contact avec les Autorités allemandes, que MARCHAND a fait sa déclaration d'accident, que nous avons considéré comme survenu en service, étant donné les témoignages recueillis et les circonstances particulières l'ayant suivi. Il n'a pu se présenter au Médecin local que le 12 Juillet 1940, ce qui explique le retard apporté dans le dépôt de la déclaration à la Mairie.

Nous avons cru devoir déposer la déclaration à la Mairie de NOISY-le-SEC la situation actuelle ne permettant pas encore d'avoir la certitude que les différents Services Administratifs de la SNCF et Municipaux à MONTEREAU se trouvaient en mesure de l'enregistrer.

Enfin la blessure étant due, non pas au souffle de la bombe ni à un éclat de celle-ci, mais à une chute banale de l'agent dans son mouvement de retraite, ne doit pas être considérée comme blessure de guerre. Il s'agit, croyons-nous, d'une blessure en service.

18.7.1940

Le Chef de Dépôt Ppal  
signé: SANTONAX

-----  
1er Arrondissement de Traction  
Communication N° 1020  
Monsieur SANTONAX

Il ne s'agit pas d'une blessure de guerre mais d'une blessure survenue tout de même du fait des hostilités.

M'adresser l'état prescrit que j'adresserai à la Division qui fera suivre si elle le juge à propos.

19.7.40

Le Chef d'Arrondissement  
signature

Nécessaire fait  
22.7.40

Le Chef de Dépôt Ppal  
signé: SANTONAX

Vu

23.7.40

Le Chef d'Arrondissement  
signature

.....

Transmis à Monsieur le Chef du Service,

A mon avis cet accident est à considérer comme "accident du travail" et non comme "accident causé par fait de guerre" comme le pense l'Arrondissement.

L'état spécial signalant la blessure de MARCHAND serait éventuellement à annuler.

PARIS, le 26 Juillet 1940

P. le Chef de la Division  
de la Traction  
signé: MERLIN

-----  
Communication N° 53.407 du 3.8.40

M. DAUCHY

Etant donné les circonstances de cet accident je suis d'avis de le considérer comme survenu du fait des hostilités et fais suivre l'état du Dépôt à la Direction.

D'accord également pour considérer MARCHAND comme blessé en service.

P. le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
signé: SCHLECHT

-----  
Division de la Traction  
Communication N° 46.738  
Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à PARIS

Pour gouverner.

A remarquer toutefois que l'état fourni n'était pas du modèle prescrit. Prière de faire les recommandations utiles.

PARIS, le 6 Août 1940

Le Chef de la Division  
de la Traction  
signé: DAUCHY

Pris note  
8 Août 1940  
P. le Chef d'Arrondissement  
signature

-----  
Retourné à Monsieur le Chef du Service.

De nombreux agents ont été blessés en se mettant à l'abri au cours de bombardements en sautant de leur machine ou de leur wagon-dortoir (entorse, contusions des genoux, jambes ou bras).

Ces blessures n'ont pas été signalées par état spécial parce que ne résultant pas directement de faits de guerre.

Je vous prierais de bien vouloir me faire connaître si nous devons reprendre la fourniture de ces états en nous basant sur votre communication N° 53.407 ci-dessus.

PARIS, le 9 Août 1940

Le Chef de la Division  
de la Traction  
signé: DAUCHY

A 11A 6 1/2

DÉPÔT DE BELFORT
CARTON N°
DOSSIER

1254

Monsieur le Chef de Dépôt

Monsieur le Chef d'Arrondissement à BELIMS

Agents blessés par bombardement aérien à leur domicile ou pendant leur travail.

Communication N° 53.808  
du 14.9.40

LE SCOUR  
FARGES

M. OBLEY,

Lors des derniers bombardements aériens des agents blessés, soit à leur domicile soit sur leur lieu de travail ont dû interrompre leur service.

Les agents victimes d'accidents provoqués par des faits de guerre survenus au cours de leur travail (y compris astreinte à domicile, évacuation par ordre, dans le train ou sur la route) sont à considérer comme blessés en service; les formalités légales sont à accomplir.

A notre avis ces agents ne sont pas à considérer comme blessés E.S. ou H.S. Dans ces conditions, nous avons fait établir des bulletins bleus sur lesquels nous indiquons la mention "Blessé suite de bombardement".

Si dans certains cas elles n'avaient pu l'être, il conviendrait de le faire maintenant en régularisation (s'assurer notamment que tous les accidents mortels ont bien fait l'objet de déclaration d'accident du travail à la pairie).

Devrons-nous continuer à opérer de cette façon? ou devons-nous prendre d'autres mesures?

CHALONS, le 21 mai 1940.  
Le Chef de Dépôt Ppal, ....  
signature

Transmis à Monsieur le Chef de la Division de la Traction,  
J'estime que dans tous les cas il conviendrait d'établir un P.X.38 pour vous renseigner sur les conditions de l'accident.

Les agents blessés par des actes d'hostilités en dehors de leur travail sont "blessés E.S."

P. le Chef du Service du Matériel et de la Traction,  
signé: SCHLECHT

Je vous prierais de vouloir bien me mettre à même de renseigner les dépôts sur le point posé (A).

Monsieur le Chef d'Arrondissement à VESOUL,

Sézanne, le 23 mai 1940.  
P. le Chef du 4ème Arrondissement,  
Le Chef de Bureau,  
signature.

Pour les suites.

Paris, le 29 Septembre 1940.  
Le Chef de la Division de la Traction,

Transmis à M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction en le priant de vouloir bien se faire connaître sa décision.

24 mai 1940.  
Le Chef de la Division de la Traction,  
signé: BLAISE

Dépôt de Belfort

Pour les suites

*Handwritten:*  
d/mc  
20/9/40

*Handwritten:*  
17.9.40. A. le chef d'arrondt.

SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

FORMAT 21 x 27

-----  
Région de l'EST  
---

MATERIEL et TRACTION  
-----

AGENTS de la S.N.C.F.

ayant été décorés ou faisant l'objet  
d'une citation.

Nom et Prénoms .....  
Grade et résidence administrative .....  
Grade et formation à l'armée .....  
Adresse personnelle .....  
Date de naissance .....  
Situation de famille .....

Date et nature de la décoration ou de la citation :  
.....

OBSERVATIONS : .....  
.....  
.....

SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

FORMAT : 21 x 27

-----  
REGION de l'EST  
---

MATERIEL ET TRACTION  
-----

AGENTS de la S.N.C.F.

signalés comme ayant été tués à l'ennemi  
ou portés disparus.

Nom et prénoms .....  
Grade et résidence administrative .....  
Grade et formation à l'Armée .....  
Adresse personnelle (1) .....  
Date de naissance .....  
Situation de famille .....

Date et circonstances du décès ou de la disparition  
(si elles sont connues) :  
.....

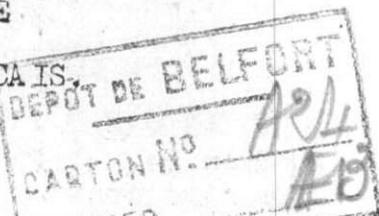
La famille a-t-elle été avisée officiellement ? .....

OBSERVATIONS (2) : .....  
.....  
.....

- (1) Indiquer l'adresse de la femme si l'agent était marié ou celle  
de ses parents si l'agent était célibataire.  
(2) Indiquer les particularités pouvant avoir une influence sur la  
rédaction d'une lettre de condoléances ou s'opposer à son envoi.

Paris, le 21 Décembre 1939

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL



A 28 02

IXVIII

REF. P. 2625-1/39

M.M. les Directeurs de l'Exploitation des Régions  
M.M. les Directeurs des Services Centraux,  
M.M. les Secrétaires Généraux des Compagnies.

-2-

Je vous ai demandé, par lettre du 7 Décembre 1939 de me faire connaître les noms, grades et résidences d'emploi des agents qui auront été signalés comme ayant été tués à l'ennemi ou portés disparus et de ceux qui auront été décorés ou cités.

Je vous serais obligé de bien vouloir me fournir au fur et à mesure qu'ils vous parviendront, les renseignements nécessaires au moyen de l'une des deux fiches du modèle ci-joint.

Le Directeur du Service Central  
signé : BARTH.

Copie à M. WISDORFF  
Paris, le 26 Décembre 1939  
Le Chef des Services Administratifs  
signé : JOUFFROY

MT/E

Bureau du Personnel

Monsieur,

N° 3 PT 40/T

La lettre rappelée ci-dessus a fait l'objet de la transmission n° 373 PT 39/T du 30 Décembre 1939.

6 Janvier 1940

Pour signaler d'une part les agents tués à l'ennemi ou portés disparus et d'autre part les agents décorés ou cités, il conviendra de faire usage de fiches du modèle prescrit par le Service Central P. Ces fiches seront établies en 3 exemplaires dont l'un comportera les visas de transmission, cette transmission étant faite d'urgence notamment pour les agents tués à l'ennemi.

Comme les renseignements figurant sur ces fiches feraient double emploi avec ceux à indiquer sur les états demandés par ma transmission 373 PT 39/T précitée et par ma lettre 7081 P 39/DJ du 21 Novembre, il n'y aura pas lieu d'établir ces états. On annulera en conséquence ces instructions.

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

*V. Schlichter*

Monsieur le Chef d'Arrondissement à Vesoul.

Pour les suites. Je demande au Bureau du Personnel de faire tirer au duplicateur une première mise de fiches des modèles prescrits.

Le Chef de la Division de la Traction,  
signé OBLAT.

Dépôt de Belfort

Pour les suites. Les fiches vous seront adressées dès réception.

17.1.40

P/Le Chef d'Arrondissement

SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----  
Région de l'EST  
-----

MATERIEL & TRACTION  
-----

AGENTS de la S.N.C.F.

signalés comme ayant été tués à l'ennemi ou portés disparus  
-----

Nom et prénoms . . . . .

Grade et résidence administrative . . . . .

Grade et formation à l'Armée . . . . .

Adresse personnelle (1) . . . . .

Date de naissance . . . . .

Situation de famille . . . . .

Date et circonstances du décès ou de la disparition  
(si elles sont connues) :

. . . . .  
. . . . .

La famille a-t-elle été avisée officiellement ? . . . . .

OBSERVATIONS (2) . . . . .

. . . . .  
. . . . .

---

(1) Indiquer l'adresse de la femme si l'agent était marié ou celle de ses parents si l'agent était célibataire.  
(2) Indiquer les particularités pouvant avoir une influence sur la rédaction d'une lettre de condoléances ou s'opposer à son envoi.

SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----  
Région de l'EST  
-----

MATERIEL & TRACTION  
-----

AGENTS de la S.N.C.F.

signalés comme ayant été tués à l'ennemi ou portés disparus  
-----

Nom et prénoms . . . . .

Grade et résidence administrative . . . . .

Grade et formation à l'Armée . . . . .

Adresse personnelle (1) . . . . .

Date de naissance . . . . .

Situation de famille . . . . .

Date et circonstances du décès ou de la disparition  
(si elles sont connues) :

. . . . .

. . . . .

La famille a-t-elle été avisée officiellement ? . . . . .

OBSERVATIONS (2) . . . . .

. . . . .

. . . . .

---

(1) Indiquer l'adresse de la femme si l'agent était marié ou celle de ses parents si l'agent était célibataire.

(2) Indiquer les particularités pouvant avoir une influence sur la rédaction d'une lettre de condoléances ou s'opposer à son envoi.

(1) ~~d'accident mortel du travail~~  
~~d'accident mortel par fait de guerre~~  
~~de blessure par fait de guerre~~

Nom, prénom et âge de l'agent	Grade et résidence d'emploi	Date de l'accident	Résumé sommaire des circonstances de l'accident	Situation de famille de l'agent. Particularités pouvant s'opposer à l'envoi de la lettre de condoléances (2)	Adresse domiciliaire de l'agent
Riehl Charles Joseph 47 ans, 4 mois	mécanicien sergent au dépôt de Belfort	16 juin 1940	Au cours de l'évacuation du Dépôt, a été blessé grièvement par une bombe d'aviation allemande au pilotage la n <sup>o</sup> 230 K 260. D'écédé le 18 juin 1940 à l'Hôpital d'Héricourt (H <sup>t</sup> e Saône)	marié, 1 fille -  néant	Belfort (T <sup>e</sup> ) 35, Faubourg des Ancêtres

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) A ne remplir qu'en cas d'accident mortel.

A Belfort, le 7 juillet 1940

Le Chef de Dépôt principal

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction Régionale.

Le CHEF du SERVICE  
du MATÉRIEL et de la TRACTION,

(1) ~~d'accident mortel du travail~~  
~~d'accident mortel par fait de guerre~~  
de blessure par fait de guerre

Nom, prénom et âge de l'agent	Grade et résidence d'emploi	Date de l'accident	Résumé sommaire des circonstances de l'accident	Situation de famille de l'agent. Particularités pouvant s'opposer à l'envoi de la lettre de condoléances (2)	Adresse domiciliaire de l'agent
<p><u>Petot</u> Paul, Marins, 45 ans, 11 mois</p>	<p>mécanicien de route au dépôt de Belfort</p>	<p>16 juin 1940</p>	<p>Au cours de l'évacuation du dépôt, a été atteint à la mâchoire supérieure par un éclat de bombe d'avion allemand alors qu'il pilotait la machine 3214. A réussi à arrêter la machine et a été de nouveau atteint par un éclat de bombe qui lui fractura la jambe droite.</p>	<p>marie, 2 enfants</p>	<p>Dainjoutin (T<sup>me</sup>) 16<sup>bis</sup> rue du Bosmont</p>

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) A ne remplir qu'en cas d'accident mortel.

A Bo, le juillet 1940  
Le Chef de Dépôt principal

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction Régionale.

Le CHEF du SERVICE  
du MATÉRIEL et de la TRACTION,

A V I S

- (1) { ~~d'accident mortel du travail~~  
~~d'accident mortel par fait de guerre~~  
de blessure par fait de guerre

Nom, prénom et âge de l'agent	Grade et résidence d'emploi	Date de l'accident	Résumé sommaire des circonstances de l'accident	Situation de famille de l'agent. Particularités pouvant s'opposer à l'envoi de la lettre de condoléances (2)	Adresse domiciliaire de l'agent
Langrenet Maxel, Charles 30 ans 5 mois	Chauffeur de route au dépôt de Belfort	16. 6. 40	Au cours de l'évacuation du dépôt, a été blessé par un éclat de bombe d'avion allemand, en pil- tant la M <sup>me</sup> 3214.	Marie, 1 enfant	Belfort (8 <sup>e</sup> ), 154 Avenue Jean Jaurès

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) A ne remplir qu'en cas d'accident mortel.

A Belfort, le 3 Octobre 1940.  
Le Chef de Dépôt Phal

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction Régionale.

Le CHEF du SERVICE  
du MATERIEL et de la TRACTION,

(1) ~~d'accident mortel du travail~~  
~~d'accident mortel par fait de guerre~~  
de blessure par fait de guerre

Nom, prénom et âge de l'agent	Grade et résidence d'emploi	Date de l'accident	Résumé sommaire des circonstances de l'accident	Situation de famille de l'agent. Particularités pouvant s'opposer à l'envoi de la lettre de condoléances: (2)	Adresse domiciliaire de l'agent
<i>Duchanoy</i> <i>Alfred</i> <i>46 ans, 8 mois</i>	<i>ouvrier de route</i> <i>dépôt de Belfort</i>	<i>27 Mai</i> <i>1940</i>	<i>au cours de la remorque d'une panne TCO, a été blessé grièvement au cours de l'attaque par 2 avions allemands.</i>	<i> marié.</i> <i> 2 enfants</i> <i> néant</i>	<i>Daujourdin (T<sup>m</sup>)</i> <i>50 rue de</i> <i>Belfort</i>
<i>Pilat</i> <i>Maurice</i> <i>32 ans, 5 mois</i>	<i>chauffeur de route</i> <i>dépôt de Belfort</i>	<i>27 Mai</i> <i>1940.</i>	<i>Au cours de la remorque d'une panne TCO a été blessé au cours de l'attaque par 2 avions allemands.</i>	<i> marié, sans charge</i> <i> néant</i>	<i>Belfort (T<sup>m</sup>)</i> <i>47 Fg de Mont-</i> <i>beliard</i>
<i>Rouvet</i> <i>Louis Xavier</i> <i>35 ans.</i>	<i>aide ajusteur</i> <i>dépôt de Belfort</i>	<i>27 Mai</i> <i>1940.</i>	<i>Au cours de la remorque en DE d'une panne TCO. a été blessé au cours de l'attaque par 2 avions allemands.</i>	<i> marié, 2 enfants</i> <i> néant</i>	<i>Belfort</i> <i>12, rue</i> <i>Strackmann</i>

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) A ne remplir qu'en cas d'accident mortel.

*Belfort*, le *20 Août 1940.*

*Le Chef de Dépôt principal*

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction Régionale.

Le CHEF du SERVICE  
du MATÉRIEL et de la TRACTION,

*rien sur l'original*

ORDRE N° 714 G. (EXTRAIT)

Le Général d'Armée HUNTZIGER, Commandant en Chef les  
Forces Terrestres, Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre,

CITE,

à l'ORDRE DE LA BRIGADE :

.....

- PETIT Paul, Marius, Mécanicien de route à la S.N.C.F

Région EST :

" Le 14 Juin 1940, près d'HERICOURT, a été très  
grièvement blessé à son poste au cours d'un bombardement sérieux  
et fait preuve en cette circonstance d'une énergie et d'un  
courage remarquables pour conserver la maîtrise de la marche  
à son train".

.....

Le 14 Août 1941

signé : HUNTZIGER

POUR EXTRAIT CONFORME  
P. LE COLONEL  
CHEF de la SECTION du PERSONNEL  
de l'ETAT-MAJOR de l'ARMEE  
Le Sous-Chef  
signature

Le Général d'Armée HUNTZIGER, Commandant en Chef  
les Forces Terrestres, Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre,  
CITE

À L'ORDRE DE LA DIVISION :

.....  
- DUGHANOY, Alfred, Ernest, Mécanicien de route  
à la S.N.C.F. - Région Est.

« Le 27 Mai 1940, près de SCHWINDRATZHEIM, conduisant  
« un train militaire mitraillé par deux avions ennemis et  
« malgré ses blessures graves, réussi à conserver la maîtrise  
« de la marche de son convoi faisant preuve d'une énergie et  
« d'un courage remarquable ».

Le 14 Août 1941

signé : HUNTZIGER

POUR EXTRAIT CONFORME  
P. LE COLONEL  
CHEF de la SECTION  
de l'ETAT-MAJOR  
Le S/Chef  
signature

LE 14 MOY

ORDRE N° 714 G. (EXTRAIT)

Le Général d'Armée HUNTZIGER, Commandant en Chef les  
forces Terrestres, Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre,  
CITE

à l'ORDRE DU REGIMENT :

.....  
- FELAT, Maurice, Chauffeur de route à la S.N.C.F.  
Région EST :

" Le 27 Mai 1940, en gare de SCHWINDRATZHEIM a fait  
" preuve de sang-froid pendant le bombardement de son train  
" par deux avions ennemis, en cours duquel il a été blessé".  
.....

Le 14 Août 1941

signé : HUNTZINGER

POUR EXTRAIT CONFORME  
P. LE COLONEL  
CHEF de la SECTION DU PERSONNEL  
de l'ETAT-MAJOR  
signature

ORDRE N° 714 C. (EXTRAIT)

Le Général d'Armée HUNTZIGER, Commandant en Chef les  
Forces Terrestres, Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre,

CITE

à l'ORDRE DU REGIMENT :

.....  
- NOUVE Louis, Xavier, Aide-ajusteur à la S.N.C.F.  
Région EST :

« Le 27 Mai 1940 en gare de SCHWINDRATZHEIM a fait  
« preuve de sang-froid pendant le bombardement de son train par  
« deux avions ennemis, au cours du quel il a été blessé. »  
.....

Le 14 Août 1941

signé : HUNTZIGER

EXTRAIT  
POUR ÊTRE CONFORME  
P. LE COLONEL  
CHEF de la SECTION DU PERSONNEL  
de l'ETAT-MAJOR  
de l'ARMEE  
Le S/Chief  
signature

1216 MOYAN